Au Tartare, la nuit du mois de Pluton.

LOUIS XIV
A LOUIS XVI.

QU'APPRENDS-JE, mon petit-fils ? Le Peuple triomphe, les Nobles, le Clergé ſont vaincus, les Princes de mon ſang ſont en fuite, & obligés de chercher un aſyle dans une terre étrangere : la Baſtille, ce théâtre de mes vengeances, a été emportée d'aſſaut & démolie. Eh ! vous avez ſouffert tous ces attentats contre l'autorité ! pour ménager le ſang de vos Sujets, vous avez cédé, vous avez craint la guerre civile. Ah ! vous ne reſſemblez guere à Louis XIV ! S'ils euſſent eu affaire à moi, j'aurois, il eſt vrai, mieux pris mes précautions ; je ne me ſerois point compromis, mais une fois embarqué dans l'affaire, j'aurois fait tête à l'orage ; j'aurois fait marcher mes troupes, le ſang eût coulé, le feu eût été dans toutes les provinces de France ; n'importe, j'aurois plutôt perdu la Couronne & la vie, que de céder la victoire ; je ne me flatte point, tel eſt mon caractere, la France, l'Europe, l'Univers rendent hommage à ma noble fierté.

Les nouvelles de France m'avoient mis hors de moi, je ne me poſſédois plus, j'ai été conſulter le Cardinal Mazarin, je lui ai fait part des déſaſtres de la France, il en a gémi, car il a toujours aimé le François; puiſque la faute eſt faite, m'a-t-il dit, il faut la réparer. Votre petit-fils s'eſt conduit en jeune homme, il a prodigué les revenus de l'Etat à la Reine, au Comte d'Artois, aux Courtiſans, à l'Empereur; il eût pu le mieux placer que dans cette maiſon de Lorraine; vous ſavez qu'elle a toujours été la mortelle ennemie de la maiſon de Bourbon: auſſi tous ces guiſards n'ont pas brillé pendant mon miniſtere. On a voulu mettre au niveau la recette avec la dépenſe, au lieu de proportionner la dépenſe à la recette, ce qui étoit beaucoup plus ſimple & plus aiſé, par les réductions & par l'économie. On a mis des impôts, on a oublié ma maxime, de charger le François ſans l'écraſer; le Peuple ſurchargé a fait un effort, il a rejetté le fardeau, & il conteſte aujourd'hui au Roi le droit de faire des loix civiles & fiſcales; c'eſt un moment d'effervescence: que Louis XVI prenne le Peuple par la douceur, & tout rentrera dans l'ordre.

Les François veulent en ſe donnant une conſtitution, ſe ſouſtraire au joug ſalutaire que nous lui avions impoſé; que votre petit-fils laiſſe aller les choſes, je connois les François, ils reviendront d'eux-mêmes; ce ſont les grenouilles qui demandent

MNG/ FOSSEMINAL 2201032500

un Roi à Jupiter. Peu accoutumés à la liberté pour laquelle ils ſe prétendent mûrs, ils ne ſauront pas en uſer, ils voudront tous être les maîtres, ils tomberont dans l'anarchie, cent fois pire que le deſpotiſme; ils regretteront leur premier état, & viendront d'eux-mêmes reprendre leurs fers.

Pendant le diſcours de Mazarin, le bruit d'une diſpute fort animée a fixé notre attention : c'étoient de ces hommes appellés Publiciſtes, qui oſoient diſcuter les droits des Peuples, & donner des bornes à l'autorité des Rois. Dieux! ſi de pareils gens euſſent exiſté pendant mon regne, ils euſſent payé de leur tête la témérité de leurs aſſertions. Ils prétendoient, ces audacieux, que la meilleure conſtitution à donner à un Royaume, étoit celle où les hommes égaux entre eux ne différeroient plus que par leur fortune & leurs fonctions dans la république; que c'étoit à la Nation à faire les loix; que le Roi ne devoit être chargé que de les faire exécuter; qu'en ſa qualité de Monarque, il n'avoit point le pouvoir de mettre aucun obſtacle à la promulgation des loix; que tout ce qu'une Nation raiſonnable pouvoit faire en faveur de ſon Prince, c'eſt que le conſidérant avant tout comme Citoyen, elle pouvoit lui permettre de prendre place parmi les Légiſlateurs, de faire ſes obſervations ſur les Loix propoſées, & de donner ſa voix comme ſimple Membre de l'Aſſemblée Nationale.

Je n'ai pu, de ſang-froid, mon fils entendre de ſemblables diſcours; je ne pouvois plus y tenir, je ſuffoquois de colere, nous nous ſommes éloignés.

Que Louis XVI, m'a dit alors Mazarin, ſe garde bien de jamais adopter une pareille Conſtitution. Les Rois de France ne ſeroient plus ce que Louis XI, Richelieu & moi les avons faits; au lieu d'être Souverains abſolus, ils ne ſeroient plus que les premiers Sujets de la Loi, de ſimples Monarques.

Louis XVI peut facilement empêcher un ſemblable malheur. Les François deſirent une Conſtitution; ils ne voudront point, par des vices inhérents à la nature humaine, la pareſſe & la puſillanimité, ſe donner la peine de créer une Conſtitution pour eux: ils ſe méfieront de leurs forces; ils trouveront plus commode d'imiter la Conſtitution monſtrueuſe de leurs voiſins; ils ſe calqueront ſervilement ſur les Anglois; s'ils le font, leur projet de liberté échoue, ils ſont perdus, & nous ſommes les maîtres.

Par la Conſtitution Angloiſe, 1°. le Roi ſanctionne la Loi, il peut à ſon gré l'admettre ou la rejetter; 2°. en Angleterre, la diſpenſation des graces dépend du Roi; il peut, par ce moyen, corrompre ceux qui lui ſont contraires; 3°. ſi toute une Aſſemblée refuſe de complaire à ſes deſirs, le Roi d'Angleterre a le droit de caſſer le Parlement; le Roi de France uſera du même droit; il diſſoudra l'Aſſemblée Nationale; 4°. par la Conſtitution An-

gloiſe, le Roi reſte encore maître des Troupes; il pourra contenir, par la terreur de ſes armes, ceux qui auront eu aſſez de probité pour réſiſter à la ſéduction.

Le Roi aura encore en France un avantage de plus que celui d'Angleterre : ſi on ne détruit point la diſtinction des Ordres, il ſera toujours aiſé au Roi d'avoir une très-grande influence, & dans les provinces, & dans les Aſſemblées Nationales.

La Nobleſſe & le Clergé ſont très-circonſcrits en Angleterre. Ils ſont au contraire très-nombreux en France. Ils ne repréſentent rien dans le Parlement d'Angleterre; en France, au contraire, ils ſont la moitié de l'Aſſemblée Nationale, & quoiqu'ils ne ſoient au Tiers-Etat que comme 24 eſt à 1, les Députés de la Nobleſſe & du Clergé ſont cenſés repréſenter la moitié de la Nation. Conſéquemment, il ſera très-aiſé au Roi, avec la diſpenſation arbitraire des graces, de régenter l'Aſſemblée, & de s'aſſurer un parti conſidérable pour obtenir ce qu'il deſirera.

Ainſi, vous voyez, Sire, que quand même les François ſe donneroient une Conſtitution, l'autorité du Roi eſt loin d'être anéantie en France; que tant que la Nobleſſe & le Clergé ſubſiſteront, qu'il y aura des diſtinctions d'Ordres, les Rois ſeront toujours les maîtres, & que les choſes tendront à revenir comme elles étoient précédemment.

Louis XI, Richelieu, Louvois, la Vrilliere & autres bons Citoyens ont penſé comme mon Miniſtre; je m'empreſſe, mon fils, de vous communiquer leurs ſages avis.

Mes compliments à la Reine, ſes bouderies me plaiſent. J'aime le Comte d'Artois, ſes petites mutineriesannoncent preſque du caractere, de l'énergie. Pour Monsieur, il eſt trop prudent, il ne prend aucun parti. Périclès me diſoit derniérement à ce ſujet, que, ſuivant les Loix de Solon, Monſieur mon petit-fils eût été rigoureuſement puni à Athenes, s'il eût voulu y jouer un auſſi triſte rôle que celui d'égoïſte & d'homme neutre.

Adieu, Louis XVI, ne ſoyez plus ſi bon; imitez-moi, & cherchez moins à marcher ſur les traces de notre aïeul Henri IV. Il ſe reſſentit toute ſa vie d'avoir éprouvé le malheur d'avoir reçu une éducation meſquine; auſſi fut il ſans goût. Point de monuments, point de palais ſomptueux ſous ſon regne: Henri préféra le triſte plaiſir de ſoulager, par la diminution des impôts, la partie miſérable de ſon Peuple, à celui de foudroyer ſes ennemis. Il n'en a pas été de même de moi; j'ai couvert la France de ſuperbes édifices, monuments éternels de ma grandeur; j'ai fait trembler l'Europe, j'ai toujours été le maître chez moi: cependant, ô néant des choſes humaines! comme il n'eſt point de plaiſir ſans mélange, quoique j'aie été le Mo-

narque le plus abſolu qui ait jamais régné en France, je ne l'étois pas encore aſſez à mon gré : pour être entiérement ſatisfait, je ſens que je devois naître pour régner à Conſtantinople ; j'euſſe été là dans mon centre.

Chez VOLLAND, Libraire, quai des Auguſtins.

Case
Wing
a DC
137.08
.F73
v.6
no.6

THE NEWBERRY
LIBRARY